

# Commune de Suze

## Conseil municipal du 11 septembre 2024

- Présents : Mmes Marielle Gauthier, Sylvie Bonnassieux, Dominique Chapelle, Sophie Fourquin, Bérangère Driay ; M. Thierry Vallet, Simon Thomé, Eric Rolland, Fabien Lombard
- Absente, ayant donné pouvoir : Mme Noëlle Lantheaume, ayant donné pouvoir à Mme Dominique Chapelle
- Absent, excusé : M. Ad Koolen
- Secrétaire : Mme Dominique Chapelle

### Ordre du jour

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 - Compte-rendu de la décision 2024-05 devis relevé topographique
- 3 - Compte-rendu de la décision 2024-06 : devis du nettoyage de la toiture et remplacement des gouttières
- 4 - Compte-rendu de la décision 2024-07 : prêt du protège-câble à Beaufort en Foire
- 5 - Compte-rendu de la décision 2024-08 : Mise à disposition de la salle du Vivier pour des ateliers informatiques du Club Intergénération
- 6 - Compte-rendu de la décision 2024-09 : cession du véhicule communal
- 7 - Budget principal : décision modificative n°1 : virement au compte 673
- 8 - Budget principal : décision modificative n°2 : intégration dans l'actif de la parcelle ZI 64
- 9 - Procédure de reprise des emplacements abandonnés aux cimetières communaux
- 10 - Procédure d'aliénation d'une portion du CR 22
- 11 - Éclairage public
- 12 - Sinistre d'un usager sur la route de Chosséon
- 13 - Questions diverses

#### 1 - Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2024 est approuvé, à l'unanimité.

Il sera affiché en mairie et mis en ligne sur le site Gervanne-Sye à compter de cette décision.

#### 2 - Compte-rendu de la décision 2024-05 devis relevé topographique

Afin d'effectuer le relevé de 11 points topographiques aux Jaux, le devis n°202408-4265C en date du 09/08/2024 transmis par GEOVALLÉES sis 13 rue des Trois Capitaines à Crest, d'un montant de 850 € HT, 918 € TTC a été accepté. Le relevé permettra à l'architecte mandaté par DAH de proposer un projet préparatoire à la réflexion engagée sur la construction de logements aux Jaux.

#### 3 - Compte-rendu de la décision 2024-06 : devis du nettoyage de la toiture et remplacement des gouttières

Suite à la fermeture de l'entreprise HT Construction, un nouveau devis a été accepté auprès de l'entreprise Simon CADARIO sise 1 via Augusta 26400 Aouste-sur-Sye, en date du 23/07/2024 pour un montant de 3450 € TTC. Ces travaux pourront bénéficier de la subvention qui avait été accordée par le Département à hauteur de 60%.

Annule et remplace la décision n°2023-17 du 15/09/2023. Le montant de ce devis est identique à celui qui avait été fait par l'entreprise HT Construction.

#### 4 - Compte-rendu de la décision 2024-07 : prêt du protège-câble à Beaufort en Foire

L'association Beaufort en foire utilisera la traversée de route le 20 octobre 2024 à l'occasion de la foire à la courge. Une convention de prêt a été signée en ce sens.

#### 5 - Compte-rendu de la décision 2024-08 : Mise à disposition de la salle du Vivier pour des ateliers informatiques du Club Intergénération

L'association Le Club Intergénération Vallée de la Gervanne a sollicité la mise à disposition de la salle du Vivier pour y organiser des ateliers informatiques gratuits. Il a été décidé de prêter la salle de 19 h à 21h, les vendredis 27/09/2024, 18/10/2024, 29/11/2024, 31/01/2025, 21/02/2025, 28/03/2025, 18/04/2025, 23/05/2025, 27/06/2025. Une convention a été signée. Il faut venir avec son matériel informatique et cet atelier est ouvert à tous.

#### 6 - Compte-rendu de la décision 2024-09 : cession du véhicule communal

Vu l'offre de reprise du véhicule, immatriculé GJ-814-PG, formulée par Monsieur Eric Jannel, domicilié 105 chemin des Bouaches 26400 Oublèze, reçue en mairie le 24/06/2024 et considérant que la commune recourt depuis juin 2023 au service de la CCVD pour le poste d'agent technique en charge des espaces verts équipé d'un véhicule intercommunal, il a été décidé de céder, le véhicule au prix de 2 000€ au demandeur. Cette recette sera portée au budget principal 2024 à l'article 7751. Le véhicule sera cédé après des vérifications par un garagiste fin septembre.

#### 7 - Budget principal : décision modificative n°1 : virement au compte 673

Le maire rappelle que chaque année au mois d'août, les charges locatives versées mensuellement l'année précédente sont régularisées. Deux locataires ont versé, en 2023, des acomptes sur charges supérieurs de 507,47 € à leurs charges réelles. Au budget primitif, 100 € ont été inscrits au compte 673 utilisé pour rembourser les trop-perçus sur exercice antérieur. Il convient de réduire les crédits inscrits au compte 6064 (fournitures administratives) de 407,47 € et d'ajouter 407,47 € au compte 673 (titre annulé sur exercice antérieur) afin de pouvoir rembourser ces deux locataires.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

#### 8 - Budget principal : décision modificative n°2 : intégration dans l'actif de la parcelle ZI 64

Le maire rappelle la décision de vente réciproque avec soulte nulle d'une portion de 150 ml du chemin rural 22 (CR22) et de la parcelle ZI 64 dont la valeur est estimée à 468 €.

Cette opération d'ordre, au chapitre 041, n'ayant pas été prévue au budget prévisionnel 2024, il convient d'intégrer cette nouvelle parcelle dans le patrimoine et de modifier ainsi le budget :

Dépense d'investissement : article 2111 (chapitre 041) : 468 €

Recette d'investissement : article 1328 (chapitre 041) : 468 €

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

#### 9 - Procédure de reprise d'emplacements abandonnés aux cimetières communaux

Après avoir suivi la procédure de reprise telle que la réglementation le demande, il est proposé de délibérer en faveur de la reprise des emplacements suivants :

- Au cimetière communal de Chosséon :

- n° 23 au nom de M. Jules LAFONT

- n°24 au nom de Mme Marguerite FORMAT

- n°30 au nom de Mme Adeline RAILLON

- n° 33 au nom de Mme Marie Magdeleine ROCHE

- n° 34 au nom de M Aimé ESPINAS

- n° 35 au nom de M Edouard ESPINAS

- Au cimetière communal des JAUX :
  - n° 24 au nom de M. SERRET Léon
  - n° 25 au nom de Mme Reynier Marguerite
  
- Au cimetière communal de Saint Romain :
  - n° 10 au nom de M. Ambroise JOUBERT
  - n° 20 au nom de Mme Julie GOURDIOL
  - n° 51 à une personne inconnue
  - n° 52 à une personne inconnue
  - n° 64 au nom de la famille CABANE- BARRET

L'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Les tombes resteront en l'état tant que nous n'aurons pas besoin de ces emplacements.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

#### 10 - Procédure d'aliénation d'une portion du CR 22

Le conseil municipal de Suze en sa délibération n°DCM20220511\_03 du 11 mai 2022 a constaté la désaffectation de 150 ml du chemin rural n°22 de la ferme Juncha à la ferme du Maillet et a décidé de lancer la procédure d'aliénation de ce tronçon du chemin rural. L'enquête publique s'est déroulée du 11 mai au 27 mai 2022. Le procès-verbal de levée de réserves du commissaire enquêteur a été signé le 8/12/2023 suite à la visite de conformité de la construction de la passerelle de la Romane.

Les conclusions du commissaire enquêteur ont été approuvées et le plan de division cadastrale et le document d'arpentage ont été signés suite à la délibération du conseil municipal de Suze n°DCM20231220-04 du 20/12/2023.

La transaction envisagée avec l'indivision PERMINGEAT/BLANCHARD et M. Jean-Jacques PERMINGEAT domiciliés à MONTCLAR SUR GERVANNE consiste en :

a) Vente réciproque sans soulte entre la commune de SUZE et l'indivision PERMINGEAT / BLANCHARD

- La parcelle ZI 61 (issue de ZI 30) est cédée par l'indivision PERMINGEAT/BLANCHARD au profit de la commune de SUZE

- La parcelle ZI 66 (issue du DP, 150 ml du CR 22) cédée par la commune de SUZE au profit de l'indivision PERMINGEAT/BLANCHARD.

b) La parcelle ZI 64 (issue de ZI 34) est cédée par M. Jean-Jacques PERMINGEAT au profit de la commune de Suze pour un euro symbolique. Il est précisé que cette cession se réalisera moyennant l'euro symbolique avec une dispense de versement, conformément à la décision modificative n°2 du budget principal votée au point 7 de cette séance de conseil municipal.

Préalablement à cette opération, il convient de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée ZI n°66 correspondant à l'emprise d'une partie de l'ancien tronçon du chemin rural n°22, qui n'assurera plus sa fonction de desserte et de circulation. Les frais afférents à ces transactions sont à la charge des propriétaires : frais de géomètre, rédaction d'acte, publicité foncière.

Le maire requiert l'autorisation de procéder à cette vente réciproque par acte authentique en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le tableau des chemins ruraux de la commune sera mis à jour après l'accomplissement des formalités.

L'entretien du chemin sera assuré par les communes concernées.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

#### 11 – Éclairage public

Le 6 septembre 2024, les membres de la commission « Transition énergie » ont reçu en mairie les habitants du vieux village, suite au courrier qu'ils avaient envoyé concernant l'extinction de l'éclairage public. Après avoir présenté un état des lieux du système actuel, devenu vétuste, après avoir évoqué les questions de

pollution lumineuse, après avoir entendu le sentiment d'insécurité ressenti, après avoir entendu l'avis de ceux qui ne souhaitent pas d'éclairage au vieux village, il a été décidé en conclusion de la réunion que les habitants qui ont besoin de points lumineux s'équiperont d'éclairage à déclenchement programmé, comme certains l'ont déjà fait. La mairie se tient à leur écoute en cas d'éventuelles difficultés.

Au vu de la pérennisation de l'extinction de l'éclairage, des habitants ont demandé s'il serait envisagé de démonter les anciens lampadaires qui sont en mauvais état.

Afin de généraliser la réflexion et sensibiliser l'ensemble des habitants à l'impact de la lumière sur la faune, une soirée d'information se tiendra prochainement.

#### 12- Sinistre d'un usager sur la route de Chosséon

L'assurance de la commune ne prendra pas en charge les dégâts causés par un nid de poule sur le véhicule de Mme Mathilde Morel. La SMAC ne prend pas en charge

Le maire propose que la réparation d'un montant de 150,20 € soit prise en charge par la commune, ce nid de poule n'ayant pas été suffisamment signalé.

Les travaux de réfection doivent être réalisés dans les prochains jours.

Mis au vote : 8 votes pour et 2 abstentions (Mme Marielle Gauthier et Mme Sylvie Bonnsieux).

#### 13.1 – Question diverse : dossier urbanisme

Déclaration préalable déposée par M. Rémy Blanc pour fermeture d'un hangar agricole : avis favorable de la commission urbanisme et du service instructeur.

#### 13.2 – Question diverse : remerciements

La directrice de l'école, Mme Séverine Jean remercie les élus et l'agent intercommunal pour les menus travaux réalisés pendant l'été.

#### 13.3 – Question diverse : procédure CR1

Les différentes parties sont convoquées en mairie et sur place par l'expert géomètre mandaté par le tribunal le 7 octobre 2024.

#### 13.4 – Question diverse : rentrée des classes et réouverture de la cantine

A Suze la classe de Mme Morlighem CE1 / CE2 compte 25 élèves, celle de Mme Jean CM1/CM2 21 élèves. 87 élèves sur le RPI

46 élèves à la cantine pour la première semaine / une cinquantaine en général

#### 13.5 – Question diverse : Gestion des tubes fluorescents (Néons)

Les tubes ne se trouvant plus dans le commerce car remplacés par des tubes LED, la mairie décide de contacter le SDED pour obtenir des aides et remplacer petit à petit les éclairages ancienne génération.

#### 13.6 – Question diverse : Nettoyage des coupes d'eau

A programmer avec l'employé intercommunal

#### 13.7 – Question diverse : Visite du Vieux village

M. Fabien Lombard informe qu'un éductour est programmé au vieux village par les acteurs du tourisme, le 10 octobre 2024. Il sollicite un élu pour faire visiter.

#### 13.8 – Question diverse : Route des Davins

Travaux très importants en cours.

13.9 – Question diverse : étude du karst de la Gervanne

Le cabinet d'étude ANTEA GROUPE a été retenue pour faire l'étude. Il interviendra lorsque le niveau de l'eau aura diminué.

Cette étude se poursuivra sur 2 ans.

Fin de la séance à 21h

Prochain conseil municipal : mercredi 16 octobre 2024, 20h.

Prochaines dates concernant les élus municipaux, connues à ce jour :

- 12 septembre, 20h à Cobonne : réunion avec le DREAL et les élus de Cobonne, Gigors et Lozeron, Suze pour présentation des sites classés
- 13 septembre à 14h30 : bacs à compost
- 13 septembre à 14 h à Grane : Environnement
- 17 septembre, 14h à Eurre : commission PLUi de la CCVD
- 18 septembre PMS Eurre à 9h30
- 18 septembre Sigma 18h
- 20 septembre à l'Eden à Crest présentation du court métrage tourné à Suze et réalisé par Leila Carpentier
- 23 septembre, 18h à Piégros : SMPAS
- 24 septembre, 18h30 à Suze : le SIVOS rencontre les familles
- 25 septembre, 18h à Omblyze : réunion de bassin Gervanne-Sye
- 27 septembre, 14h30 : réunion de travail avec DAH
- 30 septembre, 20h : marché du tiroir pour bilan de la saison 2024
- 1<sup>er</sup> octobre, 14h à Eurre : commission PLUi de la CCVD
- 1<sup>er</sup> octobre, 19h : conseil syndical SIVOS
- 2 octobre, 20h : réunion d'équipe
- 4 octobre à 18h : inauguration de la Mairie de Beaufort
- 10 octobre Eductour au vieux village.

La secrétaire,  
Dominique Chapelle

Le maire,  
Bérangère Driay


